



Guichet Rénov'Occitanie de Toulouse Métropole

Des conseils, gratuits et indépendants, sur l'énergie dans l'habitat.

Une mission de service public animée par Solagro, financée par Toulouse Métropole et la Région.

Solagro, 75 voie du TOEC CS 27608 31076 Toulouse - Tél : 05 67 69 69 67 - Courriel : info.energie@solagro.asso.fr Site Internet : www.infoenergie-toulousemetropole.fr

**Certificat d'Économie d'Énergie : primes proposées par les fournisseurs d'énergie
dispositif accessible à tous les foyers avec un montant bonifié pour les foyers modestes
16 août 2021**

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de GES.

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, vous allez vendre les kWh économisés par vos travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, vous obtenez de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié.

Chaque fournisseur fixe son prix aussi faut-il comparer les offres avant de choisir.

Je remplis les conditions suivantes

- Propriétaire occupant, propriétaire bailleur, occupant à titre gratuit ou locataire.
- Le logement doit être achevé depuis plus de **2 ans**. Il est occupé à titre de **résidence principale ou secondaire**.
- Les travaux doivent être réalisés par un **professionnel agréé RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) et respecter des critères techniques d'éligibilités (performances minimales, normes). Cf. **notre fiche pratique dédiée « Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilités »**.
- **Ce dispositif est accessible à tous Néanmoins Le montant des CEE est supérieur pour les foyers à faibles revenus.**

Le dernier Revenu **Fiscal de Référence** (RFR) qui figure sur l'avis d'imposition de 2021 (RFR 2020) est comparé aux plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre de PERSONNES	Foyers « Très modestes » RFR < à	Foyers « Modestes » RFR < à	Foyers « Intermédiaires » RFR < à	Foyers « Les plus élevés » RFR > à
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	Supérieur à 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	Supérieur à 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	Supérieur à 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	Supérieur à 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	Supérieur à 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 745 €	+ 8 745 €

Petit lexique pour mieux comprendre

- **CEE « classiques »** désigne toute valorisation d'action permettant de faire des économies d'énergie. Exemple l'isolation des murs, ventilation
- **CEE « coup de pouce »**. L'appellation « coup de pouce » associée au CEE désigne certaines actions pour lesquelles des montants minimums sont déterminés. Dans cette catégorie il y a des équipements en réponse au besoin de **chauffage** et ceux réunis dans un projet de **rénovation globale** Cf. tableaux page 4 et 5.

Cumulable ou pas avec d'autres dispositifs d'aides financières ?

Les CEE sont cumulables -sur les mêmes actions - avec tous les dispositifs **sauf les aides « Habiter Mieux SERENITE » de l'ANAH**

Les CEE coup de pouce rénovation globale n'est pas cumulable -sur les mêmes actions- avec les CEE par action

Mes démarches pour obtenir une prime : j'ai le choix entre 2 options

OPTION 1 : je fais-moi même ma démarche « en ligne » auprès d'un fournisseur (liste non exhaustive qui n'a pas valeur d'agrément)

- **Je compare bien les offres avant de choisir.** Je fais des simulations sur différents sites Internet Je réponds simplement à différentes questions qui ont pour but de définir à la fois mon foyer fiscal et mon projet de rénovation. Ex : RFR, nombre de personnes, maison, Haute-Garonne, nombre de m2, et poêle à bois). En guise de réponse, j'obtiens le montant de ma prime pour chaque action.
- **Je formalise ma demande de prime en créant mon compte AVANT d'avoir signé le devis.**

NB. Nous vous recommandons de faire 3 demandes pour un même projet afin que vous ayez une alternative dans le cas où une demande n'aboutirait pas. Il est bien entendu que vous obtiendrez UNE prime pour UNE action.

Une proposition de prime est validée par l'envoi d'un mail. Conservez-le soigneusement.

- **Je reçois un accusé de réception.**
- Je date et je signe mon devis.
- Après les travaux, je finalise mon dossier en adressant l'attestation signée par mon artisan et la facture.
- Je reçois la prime.

Un chèque à encaisser	
Avia et Groupe Picoty : https://www.primesenergie.fr/ Avia et Thevenin & Ducrot : https://www.energie-prime.fr/ CLCV : http://www.primecashenergie.com/ Total : https://www.lenergiesoutcompris.fr/ Ecofioul : http://www.aidee.fr/sommaire-ecoprimes/ ENGIE : https://particuliers.engie.fr/ Butagaz : https://www.butaprimes.fr/ Antargaz : https://www.antargaz.fr/ Finagaz : https://www.finagaz.fr/	CAPEB/total : https://www.lesecoprimes.fr/ ÖkoFEN : http://www.okofen.fr/ Edf : https://www.prim-energie-edf.fr/ Enercoop : https://www.passrenov.com/ ...
Un bon d'achat dans une grande surface	
Leclerc : https://www.primes-energie.leclerc/ Auchan : https://www.prim-eco-energie.auchan.fr/ Carrefour : https://www.prim-eco-travaux-carrefour.fr/ Leroy Merlin : https://www.leroymerlin.fr/ Castorama + Avia : https://www.prim-energie-casto.castorama.fr/	Brico Depot : https://www.prim-energie.bricodpot.fr/ Bricomarché : https://www.bricomarche.com/ Mr Bricolage et ESSO : https://www.quelleprime.fr/ Brico cash : http://bricocash.geoportal-prod.geopl.com ...
Un prêt à taux bonifié	
ENGIE : https://particuliers.engie.fr/economies-energie/financement.html	EDF : https://travaux.edf.fr/financement

OPTION 2 : c'est mon artisan qui s'occupe de la démarche pour moi.

Certains artisans proposent à leurs clients de faire la démarche auprès d'un fournisseur d'énergie. Dans ce cas, le devis puis la facture mentionnent explicitement : la nature du dispositif et le montant du CEE qui est alors soustrait du montant TTC de la facture.

NB. Nous vous recommandons de vérifier que le montant proposé correspond sensiblement aux offres que vous pourriez obtenir en direct auprès d'un fournisseur (l'option 1)

Pour les offres coup de pouce chauffage, consultez la liste des artisans signataires qui est régulièrement actualisée sur le site du ministère <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

l'AREC propose à l'étape 2 de l'offre Rénov'Occitanie de valoriser les CEE si le scénario de travaux que vous allez réaliser permet d'atteindre un gain énergétique d'au moins 40% (5 usages en énergie primaire hors production de solaire photovoltaïque).

L'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) gère pour le compte de la Région Occitanie un service d'accompagnement technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés en Occitanie. Il s'agit de l'offre Rénov'Occitanie qui est composé de 2 étapes. 1° étape : un audit énergétique à 90€ et 2°étape un accompagnement aux travaux 480 € (non obligatoire). NB. La souscription à l'étape 2 est donc obligatoire pour obtenir la prime CEE.

Contactez-nous pour souscrire à l'étape 1. Plus d'infos sur le [site de l'AREC](#)

Focus sur l'offre « coup de pouce rénovation globale » en maison individuelle

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-dune-maison-individuelle>

- Les travaux doivent permettre d'atteindre une baisse de consommation conventionnelle annuelle en énergie primaire (sans déduction de la production d'électricité autoconsommée ou exportée) sur les usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire d'au moins **55 %**. **Le gain énergétique doit être attesté par un audit énergétique réalisé par un bureau d'étude labélisé RGE**
- Pour valoriser ce dispositif, il est nécessaire de solliciter l'accompagnement d'un **partenaire signataire** : fournisseur d'énergie ou un prestataire ou encore une collectivité territoriale. Téléchargez la liste des signataires régulièrement mise à jour sur le site du ministère. La prime peut être versée par virement ou par chèque ou être déduite de la facture.
- Le montant de la prime en **€/kWh économisé** s'applique sur la consommation d'énergie exprimée en **énergie finale**. Les montants communiqués s'appliquent pour les devis signés jusqu'au 31 décembre 2021 avec des travaux achevés au plus tard le 31 décembre 2022.

RENOVATION GLOBALE avec un gain énergétique d'au moins 55%	Foyers « très modestes »	Tous les autres foyers
AVANT travaux	APRES TRAVAUX Chaleur renouvelable ≥ 50%	
chaudière alimentée par du charbon ou du fioul	0,50 €/kWh	0,40 €/kWh
Autre situation	0,40 €/kWh	0,30 €/kWh
	APRES TRAVAUX Chaleur renouvelable < 50%	
chaudière alimentée par du charbon ou du fioul	0,30 €/kWh	0,20 €/kWh
Autre situation	0,25 €/kWh	0,15 €/kWh

NB. Cette offre existe pour les copropriétés représentées par leur syndicat où les travaux sur les parties communes doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35 %.

Pour en savoir plus : <https://toulousemetropole.coachcopro.com/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-renovation-performante-batiment-residentiel-collectif>

Les montants des CEE classés par catégorie de travaux

Pour chaque action, nous avons reporté un ordre de grandeur du montant de la prime pour un même type de logement : maison individuelle située en Haute-Garonne de 100 m2 qui utilise avant et après travaux le gaz naturel (exception faite lors d'un changement d'énergie : PAC ou bois énergie)

Deux évolutions importantes depuis le 1 juillet 2021 :

- Une distinction est faite entre les foyers « Très modestes » -pour lesquels le montant de la prime est légèrement plus élevé- et tous les autres foyers fiscaux.
- Les montants minimums des offres coup de pouce **isolation** (combles, rampants et plancher bas) et certaines offres **chauffage** (chaudière au gaz naturel THPE et radiateurs électriques) sont supprimés. A présent, les montants proposés sont nettement inférieurs.

ACTIONS	Foyers « Très modestes »	Tous les autres foyers
ISOLATION		
Combles ou rampant	8,50 €/m2	8 €/m2
Toit terrasse	16 €/m2	7 €/m2
Murs	37 €/m2	17 €/m2
Plancher bas	8 €/m2	7 €/m2
Fenêtres	82 €/fenêtre	37 €/fenêtre
VENTILATION		
VMC simple flux type A	349 €	169 €
VMC simple flux type B	388 €	187 €
VMC double flux autoréglable	487 €	235 €
VMC double flux modulée	516 €	249 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	295 €	134 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	383 €	174 €
Chaudière au gaz naturel THPE	500 €	234 €
PAC air-air	779 €	354 €
Chauffe-eau thermodynamique	191 €	87 €
Radiateur électrique à régulation électronique	21 €	9 €
Plancher chauffant basse température	306 €	139 €
Radiateur basse température	17 €	8 €
Thermostat d'ambiance	174 €	84 €
Sonde extérieure de température	40 €	19 €
Robinet thermostatique	21 €	10 €

COUP DE POUCE CHAUFFAGE	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
En remplacement d'une ancienne chaudière				
Chaudière biomasse	Un minimum 4000 €		Un minimum 2 500 €	
Pompe à chaleur air-eau ou eau eau				
Pompe à chaleur hybride				
Système Solaire Combiné	Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €	
Raccordement à un réseau de chaleur				
En remplacement d'un appareil alimenté par du charbon				
Appareil indépendant de chauffage au bois	Un minimum de 800 €		Un minimum de 500 €	
immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement	Un minimum de 700 €		Un minimum de 450 €	